

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Ambroise
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2024

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyn NAMYST.

PROCURATIONS : Rémi CHOLLEY a donné procuration à Michel SAUVADET

Karine BOURDE a donné procuration à Philippe MOUGEL

Fabienne BEUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME

ABSENT : Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 21H15

ACHAT GROUPÉ DE GAZ

En partenariat avec GAZELEC, le Département propose aux communes de participer à un achat de gaz groupé afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux et dont la mise en place serait effective à partir de l'année 2025. Le Maire rappelle que la commune est liée à son prestataire actuel jusqu'à fin 2025, et explique ce premier vote sera suivi d'un second vote ultérieur, une fois que les tarifs négociés seront connus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'inscrire la commune au programme d'achat de gaz groupé du Département.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Maire rappelle au conseil que les fonctionnaires ne sont pas intégralement gérés par la commune mais également par le Centre de gestion de la fonction publique (notamment pour le volet social et le volet ressources humaines).

Il présente au conseil le projet de lignes directrices de gestion des fonctionnaires de Montaigut-le-Banc, demandé par le Centre de gestion. Ce document décrit principalement l'effectif de la commune, les fiches de postes des agents et leur mode d'évaluation et ainsi que les statistiques relatives aux effectifs municipaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le projet de lignes directrices de gestion pour soumission au Centre de gestion.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Maire rappelle au conseil que les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas évolué depuis 2018 : ils sont de 100 € pour les habitants et 170 € pour les personnes extérieures. Il propose donc de voter de nouveaux tarifs afin de suivre l'inflation. Il précise qu'avant 2018, le coût s'élevait à 70 € pour les habitants et 150 € pour les personnes extérieures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de fixer les tarifs de la location de la salle des fêtes à 120 € pour les habitants de la commune et 200 € pour les personnes extérieures à la commune.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Jusqu'à présent, le correspondant défense de la commune était Karine BOURDÉ, et Philippe MOUGEL son suppléant. Karine BOURDÉ ne souhaitant pas conserver cette fonction, le Maire propose au conseil de procéder à la nomination d'un nouveau correspondant défense ainsi qu'un nouveau suppléant.

Philippe MOUGEL et Michel SAUVADET se proposent d'être respectivement correspondant défense et correspondant suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à la majorité de 10 voix pour et deux abstentions (Philippe MOUGEL et Michel SAUVADET) de nommer Philippe MOUGEL correspondant défense et Michel SAUVADET correspondant défense suppléant.

DÉLÉGUÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE (ex SIEG)

Le conseil municipal doit désigner un correspondant auprès de Territoire d'énergie (ex-SIEG). Philippe MOUGEL et Rémi CHOLLEY sont candidats respectivement comme délégué et suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à la majorité de 10 voix pour et deux abstentions (Philippe MOUGEL et Rémi CHOLLEY) de nommer Philippe MOUGEL en tant que délégué Territoire d'énergie et Rémi CHOLLEY en tant que suppléant à ce poste.

CONCERT À SAINT-JULIEN

Le Maire informe le conseil qu'une musicienne locale souhaite organiser un concert de harpe aux bougies dans la chapelle de Saint-Julien. Une participation de 100 € est demandée à la commune tandis que le concert sera ouvert à tous sur participation libre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de financer ce concert à hauteur de 100 euros, sous réserve de l'accord du clergé.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE BUDGET

Le Maire explique que le filet de sécurité proposé par l'État en 2022, une « avance » pour aider les communes à faire face à l'augmentation des consommations énergétiques, doit désormais être remboursé. Pour cela, il est proposé de prélever au chapitre 11 des dépenses de la section fonctionnement la somme de 3 319 € et de l'affecter au chapitre des dépenses de la même section.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de prélever la somme de 3 319 € au chapitre 11 des dépenses de la section fonctionnement et de l'affecter au chapitre des dépenses de la même section.

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTAIGUT-LE-BLANC - CHAZOUX - GOURDON

Le Maire fait part de la demande de subvention communale déposée pour la société de chasse de MONTAIGUT-LE-BLANC - CHAZOUX – GOURDON par son président, Sébastien GUILLAUME.

Le Maire décide de ne pas prendre part au vote et quitte la salle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accorder la subvention communale à la société de chasse de MONTAIGUT - CHAZOUX - GOURDON.

Le conseil convient également de redéfinir les critères d'attribution de la subvention communale aux différentes associations à une prochaine réunion d'ici le vote du budget 2024.

FOUR DE L'ÉCOLE

Le Maire explique que l'un des fours de l'école subit des pannes à répétition depuis plusieurs mois. Une dernière réparation ne garantirait pas de pérennité eu égard à la vétusté de l'appareil. Après avoir consulté le personnel communal de l'école, un électricien et une société de vente qui s'est déplacée à la cantine, il propose l'acquisition d'un four de remise en température à 10 niveaux, d'un coût de 4 405 € HT, installation et support compris. Si le prix est conséquent, ce matériel permettra de remplacer l'ensemble des trois fours et fera gagner près de 15 min de travail par jour à chacune des deux agentes. Le Maire explique qu'il est également possible de solliciter le fonds de concours d'API pour prendre en charge 50% de la dépense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité l'acquisition de ce four de remise en température, sans attendre le vote du budget 2024, et autorise le Maire à solliciter le Fonds de concours d'API en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

BÂTIMENT DE L'ANCIENNE BOUCHERIE

Le Maire indique s'être rapproché comme convenu d'AUVERGNE HABITAT en vue d'envisager un potentiel achat groupé du bâtiment. Il lui a été indiqué que ce type d'opération est rare mais pas impossible.

S'agissant du financement des travaux de retrait de la façade à réaliser après l'acquisition, évalués à 30 000 €, la Région a confirmé que la subvention Petites Cités de Caractère de 37% pourrait s'appliquer.

En cas d'impossibilité, le Maire rappelle que la solution de l'arrêté d'alignement avait été évoquée. Il s'est donc renseigné auprès de la Direction départementale des territoires à ce sujet. Il rapporte qu'une fois pris l'arrêté d'alignement, le bâtiment ne peut plus être restauré, ce qui n'est pas l'objectif poursuivi. La Direction départementale des territoires a également expliqué que des plans d'alignements avaient généralement été votés dans les communes mais aucune trace n'en a été trouvée, ni aux archives départementales, ni dans les archives de la mairie.

RÉFÉRENT BOUGE TON COQ

Dans le cadre de l'étude sur la création d'une épicerie participative dans la commune, l'association BOUGE TON COQ, initiatrice de ce type de projets, a sollicité la désignation d'un référent communal, qui ne soit pas le Maire, pour intervenir à la réunion publique qui doit se tenir à l'issue de l'enquête. Jérémie JACQUART propose de solliciter une habitante qui s'était montrée très motivée par le sujet lors de la dernière réunion publique. Si celle-ci refuse, il se porte volontaire pour remplir cette mission.

VILLAGES D'AVENIR

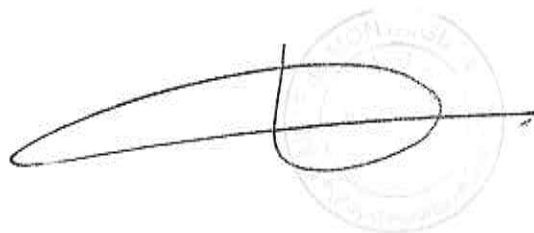
Le Maire informe le conseil que la candidature commune des communes de MONTAIGUT-LE-BLANC, CLÉMENTSAT, SAINT-FLORET et SAURIER au nouveau dispositif « Villages d'avenir » n'a malheureusement pas été retenue.

BAR A VIN AMBULANT

Un jeune couple de CHAMBON SUR LAC a sollicité les communes des environs pour accueillir régulièrement son bar à vins ambulants. Le Maire leur a proposé de venir à MONTAIGUT, REIGNAT et SAINT-JULIEN à condition que ce ne soit pas en début de semaine pour ne pas gêner Jeffe et Joce Pizzas, habitants présents tous les mardis soir à MONTAIGUT. Le couple est intéressé par les trois villages et s'installerait un mercredi soir sur deux à SAINT-JULIEN, tous les jeudis soir à MONTAIGUT et un samedi soir sur deux à REIGNAT. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition et autorise la venue de ce bar ambulants dans les trois villages aux dates proposées. Il est convenu de leur proposer la mise à disposition de la salle des fêtes de REIGNAT ainsi que le branchement à son réseau électrique moyennant une somme forfaitaire de 10 €.

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre AMOUORUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains text that is difficult to read, but it appears to be an official seal or stamp of the municipality.